

Commune de QUINTIGNY



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL Séance du 01 mars 2024

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr



Commune de QUINTIGNY
Préfecture du JURA
Arrondissement de Lons-le-Saunier
Canton de Bletterans
Communauté de communes « Bresse Haute Saône »

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Civilité» «Prénom» «NOM»

Quintigny, le 23 février 2024

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le

Vendredi 1er Mars 2024 à 20h30
à la mairie - salle du conseil

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil en date du 2 février 2024 et remarques sur les précédents conseils.
- 2 Présentation et vote du Budget 2024
- 3 Délibération de la fongibilité des crédits
- 4 Effacement des lignes rue du moulin
- 5 Préparation de la réunion publique du 8 mars sur l'aménagement de l'arrière de la mairie.
- Questions diverses

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Jean-Paul MARTIN

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Nathalie FORTIN, Lory PRIN, Cécile DENISET.
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Mathieu GELHAYE, Jean-Bertrand BLANCHON

Absent excusé :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL du 02 février 2024 :

Pas de remarque.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

2- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le budget primitif est présenté.

En fonctionnement, les sommes prévues pour chaque poste sont à peu près reconduites par rapport au budget 2023, avec une augmentation des crédits du compte libellé « entretien de bâtiment et réserve » pour avoir une enveloppe de réserves en fonctionnement, si besoin.

En investissement, il est budgétisé les travaux d'effacement des réseaux sur une partie de la Rue du Moulin et la fin des travaux du city stade

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

3- DELIBERATION « FONGIBILITE DES CREDITS » :

Il s'agit d'une délibération pour autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses de chaque section.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

Il est demandé aux conseillers de réfléchir à l'opportunité pour la commune d'augmenter les taxes. Les taux seront à définir au prochain conseil.

4- EFFACEMENT DES LIGNES RUE DU MOULIN :

Le SIDEC a envoyé l'étude chiffrée complète pour l'effacement des lignes d'une partie de la Rue du Moulin.

Les montants sont les suivants :

	Montant global	Participation de la commune
Réseau électrique	40 643	8 017
Eclairage public	5 851	4 388
Téléphone	5 764	3 904
TOTAL	52 258 €	16 309 €

Une délibération est à prendre et une convention doit être signée avec le SIDEC.

VOTE pour la délibération : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

VOTE pour la convention : Pour 09 – Contre 0 – Abstention 1

5- PREPARATION DE LA REUNION PUBLIQUE DU 8 MARS SUR L'AMENAGEMENT DE L'ARRIERE DE LA MAIRIE :

Cette réunion publique doit être l'occasion d'entendre et de recueillir l'avis des habitants sur la suite que l'on pourrait donner à l'aménagement de l'espace à l'arrière de la mairie, avec principalement la construction d'un local multifonctionnel qui permettrait entre autres l'organisation de rencontres et de manifestations intergénérationnelles. Des conseillers ont participé à une réunion préparatoire afin de fixer quelles pourraient être les différentes implantations possibles du bâtiment et cela a été dessiné sur les plans, présentés en Conseil, afin de visualiser davantage les projets. Il est établi pour chaque proposition, les avantages et les inconvénients. Cette étape permettra par la suite de lancer des études chiffrées.

REUNIONS DIVERSES :

COMMISSION BOIS QUINTIGNY :

Sur une parcelle en haut du Pré du Château, se trouvent beaucoup de frênes secs, tombés ou encore sur pied mais qu'il faudrait exploiter pour nettoyer la parcelle. Il est proposé que ce lot sera attribué à une personne de la commune, au plus offrant. Les modalités seront publiées sur le site internet de la commune.

SIVOS ETOILE – QUINTIGNY – SAINT-DIDIER :

Le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 ont été présentés. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 457.41 € et un déficit d'investissement de 6 386.83 € soit un résultat global de 2 070.58 €.

Pour le budget 2024, la participation des communes s'élève à 73 729 € dont 22 040 € pour Quintigny pour 15 élèves fréquentant l'école maternelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :

- COMMISSION SPORT : Le compte administratif 2023 et le budget prévisionnel 2024 ont été votés en commission. On note une augmentation importante sur les frais de personnel en section de fonctionnement.

Les conventions de subvention au club ont été présentées. Ce sont 57 900 € versés par la Communauté de Communes à 11 clubs du territoire. A savoir que cette participation inter communale compense en grande partie le coût des fluides pour les associations. Il reste environ 12 000 euros de subventions réservées à des manifestations sportives ponctuelles sur le territoire si l'organisation en fait la demande. Pour rappel, le Tour du Jura Cycliste traversera une partie du territoire le samedi 13 avril 2024.

- OCA – Marchés Jeudis de pays : L'opération est reconduite tous les jeudis de mai à fin août sur des communes du territoire. Quintigny organisera le marché le dernier jeudi d'août.

QUESTIONS DIVERSES :

- Quelques constats et questionnements qui mériteraient des informations complémentaires, d'un point de vue réglementaire. Une construction installée malgré une déclaration de travaux refusée. Plusieurs caravanes installées sur un terrain privé (dans quel but ?). De même pour des voitures entreposées dans des cours privées.

Séance levée à 22h30

Vu pour être affiché le 06 mars 2024, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 06 mars 2024

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Signature manuscrite de Lydia Linares.

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN

Signature manuscrite de Jean-Paul Martin.